

dans ce domaine, et toutes les trois sont en cours de réalisation. Nous nous étions engagés à construire un nouveau hangar pour Air Canada, à établir à Winnipeg une base pour les grosses réparations et la vérification des 707 et à créer 800 emplois dans l'industrie aérospatiale. Nous sommes en train de tenir nos promesses politiques.

M. McKenzie: Je ne sais pas comment le ministre peut parler de créer 800 emplois puisqu'il y a constamment des mises à pied. Ce dont nous discutons maintenant c'est des déclarations qui ont été faites pendant la campagne électorale. Le ministre en a fait un certain nombre. Par exemple: «M. Richardson a accompli une grande tâche. Il va ramener la base de révision mécanique d'Air Canada». Ces déclarations ont été souvent publiées au moment des élections et elles ont complètement trompé les gens. Quant à moi, je les considère comme fausses.

Je reviendrai plus tard à la lettre datée du 26 mars 1969. Elle est signée du ministre des Transports et a été envoyée au président des industries aérospatiales canadiennes. Puis-je signaler qu'il est 6 heures, madame le président?

Le vice-président adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. McKenzie: Monsieur le président, le ministre est absent. Ne revient-il pas ce soir? Je tiens à continuer de poser mes questions, monsieur le président. Le ministre doit se trouver à la Chambre pendant l'examen de ses prévisions de dépenses. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire si le ministre reviendra ce soir.

M. Hopkins: Le ministre s'en vient et il sera bientôt là, monsieur le président.

Le vice-président: Le député voudra peut-être poser ses questions. Le secrétaire parlementaire en prendra note et le ministre y répondra dès son arrivée.

M. McKenzie: Monsieur le président, cela ne me plaît pas trop, monsieur le président. J'ai parlé cet après-midi au secrétaire parlementaire au sujet du manuel de sécurité, document utilisé par le ministère de la Défense nationale. Je me demande s'il a réussi à obtenir ce manuel.

M. Hopkins: Si le député veut bien poser ses questions et j'en prendrai note.

M. McKenzie: Monsieur le président, cet après-midi, nous avons discuté de la création de 800 nouveaux emplois à Winnipeg dans les ateliers où sont remis en état les Boeing 707. Mais ce n'est vraiment pas là le problème qui nous préoccupe aujourd'hui. Ce que nous essayons de faire aujourd'hui, c'est d'éviter la fermeture complète de l'usine de la CAE à Winnipeg. J'ai la copie d'une lettre du ministre des Transports, en date du 26 mars 1969, adressée à M. Reckie, alors président de la CAE Industries Ltd. Voici ce qu'elle dit:

Le ministère de la Production de la défense peut garantir tout au plus 40,000 à 50,000 heures-hommes de travail par année pour la période de 1971 à 1976.

Dans un communiqué publié par l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastro-

Subsides

nautique, dont j'ai cité des passages cet après-midi, il est dit que l'on n'a pas fait honneur à cet engagement. Le ministre pourrait-il nous dire ce soir si ces 40,000 heures-hommes de travail seront assurées à la CAE à Winnipeg?

M. Richardson: Monsieur le président, je pense que la meilleure réponse à donner au député de Winnipeg-Sud-Centre serait de le renvoyer à la page 6369 du hansard du 2 juin 1975, où mon collègue, le ministre des Approvisionnement et Services a répondu entièrement à sa question. Je pourrais la consigner au compte rendu, mais je crois qu'il suffit de la mentionner ici. Elle est complète et on y indique clairement la quantité de travail confié à Winnipeg et le nombre d'emplois qui y sont créés. Je suis sûr que le député y trouvera une réponse complète à sa question.

M. McKenzie: Monsieur le président, il semble que le ministre n'a pas saisi le sens de ma question. Il s'agit de la lettre de 1969 où le ministre des Transports disait que 40,000 heures-hommes de travail seraient assurées à la CAE à Winnipeg. Cet engagement devait permettre à l'usine de poursuivre son activité. Je voudrais savoir quand ces 40,000 heures de travail seront assurées à la CAE, car si cela ne se produit pas bientôt, l'usine devra fermer ses portes. Le ministre peut-il nous dire quand il va faire honneur à cet engagement? Voilà ma question. Elle n'a rien à voir avec aucune autre compagnie de Winnipeg; il s'agit de l'usine de la CAE à Winnipeg.

M. Richardson: Monsieur le président, j'ai ici la lettre dont parle le député. C'est du ministère de la Production de défense qu'il est question à l'alinéa c). Ce ministère a été pris en charge par le nouveau ministère des Approvisionnement et Services; c'est donc à ce dernier qu'il appartient de donner suite à l'engagement. Cela ne relève pas du ministère de la Défense nationale.

M. McKenzie: Monsieur le président, le ministre est-il au courant d'autres travaux fournis à la CAE? Intervient-il pour s'assurer que du travail sera fourni à la CAE avant sa fermeture? A-t-il ou connaît-il des contrats de la défense qui pourraient être accordés à la CAE à Winnipeg?

M. Richardson: Monsieur le président, je m'intéresse toujours aux contrats de la défense, mais ils sont accordés par le ministère des Approvisionnement et Services et non par le ministère de la Défense nationale.

Une voix: Que dire de votre patelin, Winnipeg?

● (2010)

M. Richardson: Beaucoup de matériel aérospatial, comme l'a signalé mon collègue, sera fabriqué par un certain nombre d'entreprises à Winnipeg et au Manitoba. La CAE est en mesure de présenter des soumissions. Elle l'a déjà fait, mais sans succès je crois. Je n'y peux rien. Personne au gouvernement ne peut assurer le succès de la soumission d'une société. C'est le ministère des Approvisionnement et Services qui examine les soumissions.

M. McKenzie: Monsieur le ministre, il est intéressant de noter les promesses faites à la CAE avant les élections du 8 juillet. Vous vous en souviendrez, leur représentant syndical était un des motionnaires à votre mise en nomination. Je suis certain qu'aucun membre de ce syndicat n'ira vous appuyer la prochaine fois. D'après ce que j'ai entendu ce soir, vous n'êtes pas disposé à intervenir. Vous ne pouvez fournir aucun renseignement sur ce qui arrivera à l'usine de la CAE à Winnipeg. D'après vous, elle peut fermer.

M. Paproski: Gare à vous la prochaine fois, Jim.